

CACES®

Travail en hauteur

Habilitations électriques BT HT

AIPR

CATEC®

Secourisme

Amiante et risques chimiques



www.sp-forma.com

 Programme de formation

BF-HF Exécutant

Habilitation électrique - Travaux d'ordre non électrique

Prérequis, publics, contenus, modalités et informations complémentaires de la formation



9.5



Taux de satisfaction du programme en 2023 sur 117 stagiaires formés

SP FORMA N° enregistrement : 76310945731
Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 (Bureau Véritas)

Au Programme...

 7h00 de formation

Formation théorique

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les domaines de tension
- Les zones d'environnement
- Les principaux matériels électriques souterrains
- Les risques spécifiques aux chantiers autour des canalisations électriques enterrées Les titres d'habilitation
- Les limites du BF HF
- Les Obligations du chargé de chantier BF HF (prescriptions, documents obligatoires, analyse de risques, surveillance des opérations, mise en place de la zone de travail..)
- Les risques liés à l'utilisation du matériel dans l'environnement
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident

Formation pratique

- Nettoyage d'une canalisation en vue de son identification
- Soutènement d'une canalisation, ouverture d'un fourreau, ripage d'une canalisation. Vérification du respect des consignes lors de l'exécution de ces opérations

Évaluation théorique et pratique

*Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.
Cette formation est conforme à la norme NF C18-510.*

Objectifs

- Organiser et réaliser en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique telles que soutènement et/ou ripage sur des canalisations électriques enterrées.
- Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques de cet environnement.
- Rendre compte de son activité.

Public

Personnel non électricien réalisant des opérations de ripage, soutènement sur des canalisations électriques enterrées.

Pré-requis

- Compréhension écrite et orale du français.
- Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques.

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et exercices de mise en situation pratique.

Moyens techniques

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur.
Chantier école (fouille pédagogique, pour applications pratiques)

Moyens humains

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Modalités d'évaluation

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Les stagiaires sont évalués sur les indices demandés en amont par l'employeur.
- Une proposition de titre d'habilitation électrique, établie sur les résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire, est transmise à l'employeur
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrons également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT - [ATOUI CAP](#), qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de l'habilitation Habilitation électrique est recommandée tous les 3 ans.